



Droit parentaux: le père risque t'il quelque chose

Par **sarah**, le **24/07/2009** à **15:23**

Bonjour,
j'ai un ami qui vient d'apprendre que son amie attendait un enfant. Le souci c'est qu'ils n'ont aucune situation car ils sont encore étudiants ... donc lui souhaiterai ne pas garder l'enfant car il grandirai dans de mauvaises conditions mais elle ne veut pas entendre raison et ne souhaite pas avorter.

Ma question est la suivante, si elle garde l'enfant et que lui ne le reconnaît pas, est ce que la mère pourra un jour se retourner contre lui ou non ?

Merci pour vos réponse.

Cordialement,

Sarah.

Par **Marion2**, le **24/07/2009** à **17:14**

Bonjour,

Oui, la mère peut effectuer des démarches pour que le père reconnaisse son enfant. L'enfant a aussi la possibilité à partir de sa majorité d'effectuer lui-même ces mêmes démarches.

Cordialement.